



COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE-THANN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023
SEANCE ORDINAIRE
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**

sous la présidence de Monsieur Bruno LEHMANN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux Conseillers le vendredi 08 septembre 2023.

Présents : M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mmes les Adjointes Mme Laurence WEISS et Marie-Paule MORIN, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers Dominique LAGEL, Marie LOEFFEL, Régine GRIENEISEN, Patrick WEISS, Fabienne FUCHS, Emmanuel HIRTH et Yannick ZIEGLER.

Absents excusés et représentés :

M. Sébastien KRUGLER a donné procuration à M. Michel SCHMITT.

Mme Blanche EDEL a donné procuration à M. Bruno LEHMANN.

Mme Claudia ROELLINGER a donné procuration à Mme Fabienne FUCHS. (*Mme Claudia ROELLINGER est arrivée durant le point 10 de l'ordre du jour « Rapport réunions et commissions » à 22h22*).

Mme Katia ZIEGLER-GAERTNER a donné procuration à M. Yannick ZIEGLER.

Ordre du jour :

- 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.06.2023**
- 3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN-CERNAY**
- 4. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE**
- 5. MODIFICATION DE L'ÉTAT DU PERSONNEL**
- 6. ACCEPTATION DE DON - ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE DES FÊTES**

-
7. CADEAUX FÊTE DE FIN D'ANNÉE
 8. CHASSE COMMUNALE : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE LOCATION (DÉVOLUTION) DE LA CHASSE
 9. DISCUSSION SUR LES BAUX CHASSE 2024-2033
 10. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS
 11. DIVERS
-

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Laurence WEISS assistée par Mme Julie BUCHELÉ (secrétaire de Mairie) sont désignées secrétaires de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2023, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire et procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN-CERNAY

Résumé

Une procédure de modification des statuts de la Communauté de Communes de Thann-Cernay doit être engagée afin notamment d'intégrer la compétences « Contribution au financement du SDIS ».

RAPPORT

En date du 12 avril 2023, il a été approuvé par les membres du Bureau, la proposition portant sur la prise en charge partielle de la contribution des communes membres au SDIS par la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC).

Cette mesure financière nouvelle implique d'engager la procédure de prise de compétence « Contribution au financement du SDIS » par la CCTC. Dès lors, une modification des statuts doit être opérée.

De plus, au vu des dernières modifications réglementaires intervenues, à savoir la loi « Engagement et proximité » en date du 27 décembre 2019 fixant une nouvelle rédaction et répartition des compétences des communautés de communes, ainsi que la désignation de la CCTC comme Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale, il convient, dans un souci de clarté et de lisibilité, de reprendre le document statutaire de la CCTC.

Ainsi, il est proposé d'approuver le projet de statuts modifiés.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 02 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

APPROUVE les statuts de la Communauté de Communes de Thann-Cernay tels qu'annexés à la présente délibération.

INVITE selon les dispositions des articles L5211-20 et L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, les Conseillers Municipaux des 16 communes membres à se prononcer sur cette modification des statuts.

4. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ÈME} CLASSE

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant du grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), compte tenu de l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe de la secrétaire de mairie.

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : À compter du 12/09/2023, un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant du grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), est créé.
L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Article 4 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État ;
- au Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin.

5. MODIFICATION DE L'ETAT DU PERSONNEL

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité (ou de l'établissement) à compter du 12/09/2023 comme suit :

Filière	Cadres d'emplois	Cat.	Nombre d'emploi pourvu / Nombre d'emploi ouvert	Quotité (Heure)	Date délibération portant création
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Administrative	Adjoint administratif	C	1/2	35	13/12/2018 08/12/2021
Administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1/1	35	12/09/2023
Administrative	Rédacteur	B	0/1	35	01/11/2017
FILIERE TECHNIQUE					
Technique	Adjoint technique	C	1/1	35	01/04/2018
Technique	Agent de maîtrise	C	0/1	35	16/07/2018

PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

6. ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE DES FÊTES - ACCEPTATION DE DON

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de Gestion de la Salle des Fêtes (AGS) de la commune souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 2 900 €.

Mme Fabienne FUCHS vice-présidente et M. Yannick ZIEGLER assesseur quittent la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **avec 12 voix pour** :

ACCEPTE le don non affecté de 2 900 € ;

INFORME que ce don sera encaissé à l'article 756 (Libéralités reçues) ;

AUTORISE M. le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.

7. CADEAUX FÊTE DE FIN D'ANNÉE

Traditionnellement, la Commune de Schweighouse offre un certain nombre d'animations et d'attentions particulières destinées aux habitants du village pour les fêtes de fin d'année, notamment :

- Des gourmandises (Manalas, clémentines, chocolat chaud et bonbons) à l'occasion de la fête de la St Nicolas ;
- Un livre pour les enfants de 0 à 5 ans ;
- Une sortie ou un spectacle pour les enfants de 6 à 14 ans ;
- Un repas de Noël avec animations ou spectacle à toutes les personnes de 66 ans et plus ;
- Un coffret gourmand pour les aînés ne pouvant pas se rendre au repas de Noël organisée par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les actions citées ci-dessus ;

DIT que la présente délibération est valable cette année et les années suivantes si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents y afférent.

8. CHASSE COMMUNALE : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE LOCATION (DÉVOLUTION) DE LA CHASSE

La commission de location est un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des séances d'adjudication publique et d'ouverture des plis dans le cadre d'une location par la voie de l'appel d'offres. Elle est présidée par le Maire, et comprend 2 conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal. Le receveur assiste à titre consultatif aux opérations de location.

Les attributions de la commission de location sont notamment :

Dans le cas d'une adjudication publique :

- le rappel avant l'adjudication de la liste des candidats admis à participer aux enchères, du nombre et de la superficie des lots, des mises à prix ainsi que des conditions particulières susceptibles d'exister pour certains lots,
- la proposition d'attribution des lots adjugés par procès-verbal.

Dans le cas d'un appel d'offres :

- l'ouverture des plis des candidats retenus dans le cas d'une location par la voie de l'appel d'offres et la proposition d'attribution des lots lorsque l'appel d'offres a été déclaré fructueux.

L'attribution définitive du ou des lots est prononcée par délibération du Conseil municipal.

Vu les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,
Vu la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

DE CONSTITUER la commission de location de la chasse

DE DÉSIGNER

- M. le Maire Bruno LEHMANN, Président de la commission de location,
- MM. les Conseillers Sébastien KRUGLER et Emmanuel HIRTH, en qualité de représentants de la commune.

9. DISCUSSION SUR LES BAUX DE CHASSE 2024-2033

M. le Maire rappelle que la commune compte :

- deux lots de chasse :
 - lot 1 de 588 ha 35 a 91 ca loué à l'association de chasse ADONIS pour un montant annuel de 10 500 €,
 - lot 2 de 312 ha 04 a 92 ca loué à l'association de chasse ADONIS pour un montant annuel de 3 000 €.
- deux réserves de chasse :
 - Réserve de M. STRICH André pour une surface de 36 ha 42 a 30 ca,
 - Réserve de la CeA pour une surface de 26 ha 12 a 30 ca.

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre du renouvellement des baux de chasse 2024-2033, une demande de réserve hors délai a été faite par l'Abbaye Notre-Dame d'Oelenberg.

Cette réserve comprend les parcelles 61, 131, 132 et 135 de la section 49 qui se situent dans le lot 1 d'une surface de 9 ha 38 a 88 ca.

Cependant, la date limite pour faire valoir son droit de réserve était le 31 mars 2023 (10 jours après la publication de la délibération du maintien de la répartition du produit de la chasse aux locataires).

Ladite délibération ayant été prise tôt, et afin de maintenir de bonnes relations avec l'Abbaye Notre-Dame d'Oelenberg, M. le Maire propose aux membres du Conseil de prendre en compte cette demande de réserve tardive.

M. le Maire informe qu'il a rencontré plusieurs partenaires potentiels à la reprise des lots 1 et 2 durant l'été. L'association Adonis, locataire actuel, est en réflexion sur la reprise des lots susmentionnés.

Les montants de location ne sont pas encore clairement établis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de l'Abbaye de l'Oelenberg. Il est également demandé au futur locataire de préciser la date et le lieu des battues. Une clause le spécifiera dans les prochains baux de chasse.

10. RAPPORTS DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS

10.1– Rapports de réunions et évènements

- le 21.06.2023 : Réunion en mairie avec le collectif créé par les habitants du village concernant les retards de facturation et les problèmes de communication du fournisseur Antargaz. Étaient présents : M. le Maire Bruno LEHMANN, Mme Marie-Paule MORIN (Adjointe) pour la Commune, Mme Nadine KURTZEMANN, représentante du collectif gaz et le Syndicat Territoire d'Energie Alsace.

Ordre du jour : – Retards de facturation Antargaz – Réception d'une lettre recommandée annonçant la fin des tarifs réglementés au 1er juillet 2022 à tous les abonnés au gaz de Schweighouse – Echanges sur la possibilité de saisine de l'Autorité de la concurrence afin d'ouvrir le marché de la fourniture de gaz à d'autres prestataires. Cette instance a déjà condamné plusieurs sociétés qui abusaient de leur monopole.

- les 24 et 25.06.2023: Week-end festif à Hirschberg à l'occasion du 35ème anniversaire de jumelage avec Brignais et Schweighouse et 30^{ème} anniversaire de jumelage avec Niederau. Tous les Schweighousiens étaient invités mais seulement une dizaine de personnes ont pu s'y rendre.

Programme du week-end : – Départ samedi matin en bus – Matinée avec mise à l'honneur – Présentation des associations, échanges associatifs – Marché dans les rues d'Hirschberg – Temps convivial avec restauration et buvette – Soirée musicale avec animation – Messe œcuménique.

Une réflexion sera à mener afin de redynamiser les échanges avec les communes jumelées. En effet, les comités de jumelage étant vieillissants, il convient de trouver des solutions pour ne pas perdre le lien qui unit ces communes. Impliquer les enfants, les collégiens, les lycéens sera une piste de réflexion à suivre pour faciliter les échanges de correspondants et stages divers.

- le 26.06.2023 : Réunion d'information et d'échanges autour de la présentation du programme de l'édition 2023 du marché de Noël à Thann.

Mmes les Conseillères Blanche EDEL et Régine GRIENEISEN y ont assisté.

L'édition 2023 de l'événement « Noël au Pays de Thann-Cernay » se tiendra du 24 novembre 2023 au 6 janvier 2024. Les couleurs pour cette année sont le rouge, doré et blanc et a comme thème « La Forêt des Contes ».

Chaque commune devra choisir un symbole la représentant. La boule à neige sera le symbole de Schweighouse pour cette édition.

- le 28.06.2023 : Conseil Syndical SMTC.

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN y a assisté.

Ordre du jour : – **Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mars 2023 – Administration générale** (– Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets) – **Finances** (– Approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 – Affectation des résultats) – **Conventions** (– Convention entre la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et le SMTC pour la gestion du flux des déchets diffus spécifiques – Convention entre la CCVDS et le SMTC fixant les modalités

d'application et de perception de la redevance incitative) – **Divers** (– Réduction des apports de déchets verts en déchèterie – Communication sur les décisions prises par délégation du Conseil syndical).

Le rapport annuel est disponible sur le site internet du SMTC.

- le 28.06.2023 : Comité Directeur du SMABVD.

Mme la Conseillère Claudia ROELLINGER y a assisté.

Ordre du Jour : – Approbation du compte-rendu de la séance du 14 mars 2023 – Rapport d'activité de l'exercice 2022 – Projet de réalisation d'un bassin d'orage à Aspach-Michelbach : acquisition du terrain, avant-projet définitif et demandes de subventions – Dépenses à imputer sur les comptes 6238 « divers » et 6257 « Réceptions » – Mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus – Extension de collecteur Coteau des Alouettes à Aspach-le-Bas – Redevance d'assainissement du 2^{ème} semestre 2023 – Divers.

- le 28.06.2023 : Signature de la convention de regroupement des centres de première intervention d'Aspach-le-Bas et Schweighouse-Thann en une entité unique Aspach/Schweighouse.

- le 17.07.2023: Rendez-vous en mairie entre Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN et M. Laurent BOUCHE, bénévole aux Restos du Cœur.

Afin d'éviter les zones blanches de la distribution, un camion itinérant des Restos du Cœur sera garé sur le parking de la mairie de Schweighouse de 9h à 10h tous les jeudis (à compter de septembre et jusqu'à fin mars). Cette initiative a pour but d'aller vers des bénéficiaires isolés en milieu rural et lutter contre l'isolement social.

- le 27.07.2023 : Bureau SIAEP.

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

- le 28.07.2023 : Passage du jury pour le concours des maisons fleuries. Merci à M. Alain GOEPFERT, président du jury et adjoint à la Ville de Thann, à M. Francis TSCHANN, Adjoint à la Commune d'Aspach-Michelbach pour le prêt du véhicule lors de la tournée dans le village, ainsi qu'à Mmes les Conseillères Régine GRIENEISEN et Claudia ROELLINGER.

- le 28.08.2023 : Rendez-vous en mairie entre Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN et un représentant de La Poste afin de présenter les différentes prestations proposées aux communes et attirer l'attention de la Commune sur l'obligation de certifier la localisation de chaque boîte aux lettres dans le cadre de la loi 3DS.

- le 31.08.2023 : La Commune de Schweighouse s'est associée à la CCTC pour organiser un spectacle d'improvisation sous le préau de l'école dans le cadre de l'opération « L'Été Buissonnier ». La chorale Pop Cornala s'est produite en 1^{ère} partie.

Une belle réussite pour cette première édition : une centaine de personnes a profité du spectacle et de la buvette gérée par l'APS.

- le 03.09.2023 : Délégation de la chorale d'Hirschberg à Schweighouse. L'apéritif a été offert par la commune. Un grand merci à Jean-Michel SESTER, Président de la Chorale Ste Cécile de la Doller, d'avoir accueilli ce groupe.

- le 06.09.2023 : Remise des dictionnaires offerts par Brignais aux enfants entrant en 6^{ème}.

- le 07.09.2023 : Réunion entre la Commune et l'Association de la Gestion de la Salle des fêtes (AGS) concernant le bail.

Etaient présents pour la commune : M. le Maire Bruno Lehmann, Mme l'Adjointe Marie-Paule Morin, Mme la Conseillère Blanche Edel, M. le Conseiller Patrick Weiss

Etaient présents pour l'AGS Mme la présidente Claudia Roellinger, M. le trésorier Laurent Sinniger, Mme la vice-présidente Fabienne Fuchs et Mme la vice-présidente des locations Karine Hager.

Après lecture du bail liant la commune et l'AGS, M. le Maire soulève deux points non respectés :

- L'entretien des abords par l'AGS de la salle.
- La gratuité de la location pour la commune.

L'entretien des abords de la salle sur la parcelle :

L'AGS convient qu'elle ne respecte pas le bail et confirme qu'elle n'a jamais entretenu les espaces verts autour de la salle et souhaite que cela soit pris en charge par la Commune. M. le Maire propose que la commune se charge du nettoyage du terrain de tennis et de la cabane des jeunes mais que l'entretien des espaces verts soit réalisé par l'association conformément au bail. La création d'une convention a été évoqué pour le prêt du matériel communal à l'AGS pour l'entretien des espaces verts.

Un avenant au bail sera proposé afin de fixer les limites exactes des espaces à entretenir par l'AGS.

Mme la Conseillère Fabienne FUCHS souhaite l'avis du Conseil concernant l'entretien de ces espaces verts.

Des échanges, il en ressort que :

- l'AGS est invitée à respecter le bail signé.
- l'entretien annuel de la butte derrière la salle des fêtes lors de la journée citoyenne est insuffisant et qu'une réflexion doit être menée sur son réaménagement. Elle pourrait être minéralisée pour réduire l'entretien ou l'AGS pourrait faire appel à un prestataire paysagiste à la fois pour la butte et les espaces verts.

La gratuité de la location pour la commune :

La Commune verse chaque année 760€ de location. La Présidente informe que cette somme est versée comme une subvention particulière pour couvrir les frais de nettoyage des vitres par une entreprise spécialisée. Il en avait été convenu ainsi tacitement dès le départ.

Un avenant au bail sera proposé afin de préciser les sommes versées par la Commune à l'AGS et leurs usages.

L'AGS indique que ces informations seront discutées au comité.

- le 09.09.2023 : Récolte des pommes par les enfants au verger des écoles ainsi qu'une démonstration de fabrication de jus de pommes avec dégustation.

- le 11.09.2023 : Bureau CCTC.

M. le Maire Bruno LEHMANN y a assisté.

Ordre du jour : – Administration générale – Ressources Humaines – Patrimoine bâti – Finances – Aménagement du territoire – Logement – Culture – Economie – Environnement – Déchets – Transport – Infrastructure – Assainissement – Eau – Petite enfance – Tourisme – Calendrier – Divers.

Le compte-rendu est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance sur le site intranet de la CCTC.

8.2– Rapports de commissions

- le 22.06.2023 : **Commission Développement Durable et Transition Energétique.**

Projet biomasse :

Seuls quatre particuliers ont donné une réponse positive au raccordement suite à la réunion publique du 19.04.2023, ce qui condamne l'option d'un réseau de chaleur pour les particuliers. Un courrier sera adressé aux 33 foyers concernés.

Discussion de l'emplacement de la chaudière.

- le 29.06.2023 : **Commission Communication.**

Ordre du jour : – Relecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 20.06.2023 – Elaboration du Blettla.

- le 21.08.2023 : **Commission Travaux.**

Urbanisme : – Instruction de 3 CU et 3 DP.

Travaux : – **Mairie** : – Présentation du devis de la société BS Toiture pour un montant de 23 400 € TTC concernant le remplacement de la toiture de l'appartement au 12 rue de Reiningue. Un deuxième devis a été demandé à l'entreprise Tschaeckert (pas de réponse à ce jour). La commission décide d'attendre et de faire un choix entre le chantier de la toiture du club house et celui de la toiture de l'appartement de la mairie.

Divers : – **Chapiteaux** : Les bâches des chapiteaux présentent de petits trous. La mise en place de rustine semble nécessaire. M. Debenath, artisan tapissier et décorateur, effectuera un diagnostic prochainement.

- le 05.09.2025 : **Commission Développement Durable et Transition Energétique.**

Ordre du jour : – Présentation du projet CAUE – Planning sur la suite du projet biomasse – Divers.

Présentation du projet CAUE :

Les différentes variantes proposées ont été présentées. La version avec le positionnement de la chaufferie perpendiculaire à la route suscite le plus d'enthousiasme. Cependant des inconvénients subsistent (arrêt de bus mal positionné, places de parking peu pratiques aux abords de la chaufferie, remplissage du silo compliqué, positionnement du carport ou chapiteaux à proximité d'une maison d'habitation). De plus se pose la question de la mise en place des chaudières dans la chaufferie enterrée (plateforme extérieure, réservation dans la dalle).

Projet biomasse :

- la localisation de la chaudière est encore en discussion et dépendra de l'opportunité d'une éventuelle vente d'une propriété voisine.
- Mme la Conseillère Claudia ROELLINGER s'interroge sur le coût du projet et propose de consacrer des investissements en voirie (Rue du Ballon). Monsieur le Maire rappelle que d'une part d'importants investissements en voirie ont été réalisés, que d'autre part les chaudières des bâtiments communaux sont très vieillissantes, doivent être changées et consomment une énergie coûteuse et non renouvelable et enfin, que les chaudières biomasse pourront être subventionnées.
- Mme la Conseillère Fabienne FUCHS s'interroge sur l'isolation préalable des bâtiments et le remplacement des chaudières fuel par d'autres énergies que la biomasse. Elle craint aussi pour la ressource en bois. L'étude préalable du bureau d'Etudes West montre que la forêt de Schweighouse a la capacité de fournir le bois pour le chauffage des bâtiments communaux, que le bois est une ressource économiquement

intéressante pour ce projet, que le bois énergie préserve le climat, que la préservation de la forêt communale est une priorité.

Elle s'interroge également sur la non prise en compte du raccordement de l'église. Une option de l'étude l'envisageait mais la commission a constaté que cela nécessiterait de surdimensionner les chaudières pour répondre aux besoins de chaleur très important en un temps court, il s'en suivrait des surcoûts considérables.

M. le Maire souligne le fait que le projet de la chaufferie biomasse et d'aménagement du centre village est un projet d'ensemble qui sera phasé sur plusieurs années.

11. DIVERS

- M. le Maire fait part de la demande de M. Patrick URBANI pour la projection d'un moyen métrage à la salle des fêtes en novembre.

- M. le Maire souhaite mettre en place une équipe « gestion des chapiteaux » afin d'être plus réactif lors des alertes météo. En effet, comme stipulé dans la convention signée par les loueurs des chapiteaux, il est obligatoire de démonter les bâches en cas d'alerte orange et d'évacuer en cas de vent de plus de 70 km/h. M. l'Adjoint Michel SCHMITT ainsi que M. le Conseiller Patrick WEISS seront les interlocuteurs auprès des loueurs.

- M. le Maire propose qu'une réflexion soit menée sur la création d'une aire de jeux à côté de la cabane des jeunes (derrière la salle des fêtes).

M. le Maire Bruno LEHMANN, M. l'Adjoint Michel SCHMITT, Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN, Mmes et MM. les Conseillers Marie LOEFFEL, Régine GRIENEISEN, Patrick WEISS et Yannick ZIEGLER composeront ce nouveau groupe de travail.

- Remerciements des époux KRUGLER pour le témoignage de sympathie de la Commune lors de leurs anniversaires respectifs (80 ans d'Anne-Marie et 85 ans de Robert).

- M. le Maire présente le rapport annuel d'activité 2022 :

- du SIAEP sur le prix et la qualité du service d'eau potable ;
- de EPF d'Alsace (Etablissement Public Foncier) ;
- du SMABVD ;
- du réseau APA ;

Ces comptes-rendus sont tenus à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance

- M. le Maire fait lecture de l'invitation de la ville de Niederau à l'occasion son 750^{ème} anniversaire. Une communication sera faite dans le Blettla.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Monsieur le Maire lève la séance à 23h05.

Le secrétaire de séance,
Laurence WEISS

Le Maire,
Bruno LEHMANN